

Our French Lesson**AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANCAIS.**

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the student's associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other diffi-

culties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

LE PASSE DEFINI.

(Là passai deff-finny).

THE PAST DEFINITE.

The passé défini is a special tense used in French.

1. When you speak of an historical event as: Christophe Colomb **découvrir** l'Amérique en 1492 (Columbus discovered America in 1492). Alexandre le Grand **vainquit** Darius (Alexander the Great conquered Darius).

Napoléon **se naquit** à Ajaccio en 1769 (Napoleon the First was born in Ajaccio in 1769), etc.

2. In narrations, speaking of occurrences in a time entirely elapsed, as: L'année dernière nous fimes un voyage en Europe; nous nous **embarquâmes** à New-York, mais mon frère **préféra** s'embarquer à Boston. (Last year we made a trip to Europe; we embarked at New York, but my brother preferred to embark at Boston, etc.)

REMARK. — In English the passé défini and the imperfect are both translated by the imperfect tense: the difference between the two French tenses is that the former is the narrative tense, the latter the descriptive tense. The essential parts of a narration are therefore expressed with the past definite, while the imperfect is being used for all explanations not strictly indispensable, such as the description of anything already existing, the description of a locality, the occurring of an event which had previously begun or was at that time still incomplete, etc.

The endings of the passé défini are **ai, as, a, èmes, ètes, èrent** for the first conjugation; **is, is, it, imes, ites, irent** for the second and fourth, and **us, us, ut, èmes** for the third.

There are so many irregularities in the past definite of verbs that they should be learned from the verb-table.

* In conversation, the past indefinite is almost always preferred to the imperfect.

Les Tribunaux**COUR CIVILE DE DISTRICT.****Nouveaux procès.**

Philip Werlein Ltd. vs. Achille J. Lhoste, séquestre, \$131.20.

Florence Cooney Tompkins vs. T. J. Perrin, et Mme M. P. Lacey,

saisie provisoire, \$312.20.

Joe Kaufman Co., Ltd. vs. The Stark Rolling Mill Co., saisie,

\$300.00.

(f) All idioms or other diffi-

culties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

Alfred D. Danziger vs. P. M. Lamberti et als., pour service professionnel, \$400.

Miehart J. Walsh vs. Recorder des Hypothèques, mandamus.

Veuve Anna Maylie vs. H. W. Carrico, pour possession d'un legs.

Joseph A. Lafontaine et als. vs. Mme Veuve Charles Lafontaine, réclamation, \$1,000.

Magnolia Realty Co. vs. E. J. Craibtree, réclamation, \$420.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes mardi:

Mme Amelia Johnson, épouse d'Edward Dodds; Anthony Gagliano et Louise Dora Argus son épouse; Mme Veuve A. J. Peery, Mme Emanuelle Hodges Range.

PREMIERE COUR DE CITÉ.

Nouveaux procès.

Ramsey & Danziger vs. Chas. Rodick, réclamation \$88.50.

Marks Isaces Co. vs. E. B. Gaulene et als., in solido, réclamation, \$50.

Felix Picone vs. Mme Veuve Vincent Frederico, réclamation, \$16.03.

Joe Benétan vs. Mme Nettie Sattler, réclamation, \$10.

Ernest A. Carrere vs. F. G. McFarlane, réclamation, \$7; vs. T. J. Wright, réclamation, \$11.

Wm. A. Shuler vs. Anthony Montebello, Jr., réclamation, \$22.25.

H. Goodman & Co. vs. Tony Orlando, réclamation, \$33.05.

Celeste Loverlau vs. H. P. Dominique et P. F. Gannuch, réclamation, \$17.

Jules D. Feitell vs. Owen W. Brown et al., réclamation, \$67.02.

Jacob Buckman vs. Joseph Whitolsky, réclamation, \$13.

Goodyear Fire & Rubber Co. vs. Carl O. Hanson, réclamation, \$24.31.

Armour Co., Ltd. vs. A. Geissinger, réclamation, \$3.99.

Edward Henry Walsdorf vs. Benjamin J. Harrison, réclamation, \$44.54.

John D. Mix, Jr. vs. J. Wolf, réclamation, \$150 vs. T. A. Prooley, réclamation, \$20.

LEURS BRUTALITES.

La Dépêche:

Bruxelles, 10 août. — Suivant le Soir, un gros de uhans du Luxembourg est arrivé à Tong.

Le commandant pénétra l'arm-

ent poing dans l'hôtel de ville

exigeant que le drapeau belge fut

enlevé de l'édifice communal de

l'église.

Le bourgmestre répondit qu'il

ne recevait d'ordres que du roi

des Belges. Le commandant se retrouva.

Un autre officier se présenta, accompagné de uhans et il enleva 7,600 fr. contenus dans la caisse communale, puis, au bureau de poste, il prit une somme de 40,000 fr.

Ils ont acheté ensuite des vi-

res pour 1,200 gr., car tous les Allemands mourraient de faim.

Comment vivra Paris pendant la guerre

Déclarations du rapporteur général du Budget de la Ville.

Le problème du ravitaillement et de l'hygiène de Paris est un de ceux qui ont le plus vivement préoccupé dès le début de la guerre.

En dépit des mesures très rigoureuses qui ont été prises à la première heure, la population s'est ressentie et s'est épuisée sur place sans jugés insuffisants, embaucher des adolescents à Paris et dont le désenivrement est "indésirable" en ce moment.

D'autre part, je constate que les légumes ne sont plus défaut.

Il serait nécessaire toutefois que l'autorité militaire s'assure pour surveiller et protéger les convois qui viennent la nuit de la banlieue.

"L'approvisionnement de Paris n'a pas, vous le voyez, à souffrir des calamités de la guerre du moins autant que je puis prévoir.

L'état sanitaire est également fort rassurant et jusqu'ici aucune menace d'épidémie.

Il résulte de ceci, mon cher conseiller, que l'hygiène ne court aucun risque, et que la famine n'est point à nos portes.

Nous plions à l'espérer. Reste

toutefois un point noir: la pos-

sible misère...

L'argent se fait rare, les ateliers chôment plus ou moins, les petites industries

et nombreuses sont dans un pro-

fond désarroi...

— Vous ne vous figurez pas

combien l'on travaille depuis

huit jours dans les bureaux du

département et de la ville pour

mettre Paris à l'abri des sur-

prises qu'il pourrait avoir à redouter.

Bien que le Conseil municipal ne soit pas investi d'un mandat officiel depuis que l'état de siège a été proclamé, il n'en a pas moins concouru de tout

son effort à l'œuvre de préserva-

tion matérielle et morale que la population réclame à juste ti-

tre.

"Un des premiers problèmes

qui importent d'élucider est

celui de l'eau potable.

"De ce côté, il n'y a, je crois,

rien à craindre. J'ai reçu, en

effet, l'assurance que les bassins

d'Ivry et de Saint-Maur pou-

raient fournir régulièrement et

par écrit; ils sont immédiatement remboursables et ils rendent aux familles nécessiteuses les plus précieux services.

"Mon innovation, je suis heureux de le constater, fonctionne avec tant de succès qu'elle a été adoptée dans la plupart des autres arrondissements.

"Grâce à ce moyen fort simple, on parvient à ne distribuer que des secours proportionnés aux besoins de chacun et, par suite, à les renouveler plus fréquemment.

"De plus, l'Etat a voté une loi qui fixe un secours de 1 fr. 25 par jour à la femme sans ressources dont le mari est sous les draperies, mais comme les crédits ne seront disponibles qu'à la fin d'une dizaine de jours et que la misère n'attend pas, le préfet de la Seine, dont il faut louer la sollicitude et l'activité, a pris un arrêté aux termes duquel la ville était autorisée à suppléer l'Etat jusqu'à ce que celui-ci soit en mesure de s'exécuter. Le Conseil municipal n'a point hésité à assumer cette charge qui représente une dépense de 500,000 francs par jour.

"Il a survi, enfin, une floraison prodigieuse d'œuvres privées.

"L'initiative individuelle accomplit de véritables miracles. Je pense, toutefois, que ces œuvres devraient se grouper autour de l'Office central dont la création est décidée. Il importe de ne point disperser des efforts si l'on désire qu'ils soient efficaces: une discipline s'impose, une méthode est indispensable. L'Office central qui vient de se fonder sous la présidence de Mme la générale Michel, la vaillante femme de notre gouverneur militaire, est appelé, dans cet ordre d'idées, à rendre d'inestimables services.

"Nous sommes, vous le voyez, prêts à supporter avec serénité et confiance les rigueurs d'une guerre qui, dès à présent, s'annonce glorieuse..."

E. A. ANDRIEU,

SUCCESEUR

JULES ANDRIEU

PROPRIETES FONCIERES**STOCKS ET BONS**

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange. P. O. Box 21. Nouvelle-Orléans, La.

SPORTSMEN'S SPECIAL**FRISCO LINES**

LOUISIANA SOUTHERN R. R.

N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 6:05 A. M. Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00

Aller et
Retour

SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix.

Appat sur les lieux à Shell Beach.

</div